

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Fortier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e282b24f0b9f804c140bc5f1>

Date d'obtention : 2020-10-10 17:44:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape 1 : Rencontrer la personne qui rapporte la situation

Étape 2 : Rencontrer la victime et les témoins

Étape 3 : Définir s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif

Étape 4 : S'il s'agit d'un acte impulsif, rencontrer l'instigateur pour obtenir sa version. Sinon sautez cette étape

Étape 5 : Contacter le service de police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Tout d'abord, selon qui rapporte la situation, mon rôle va changer. Si la demande vient d'une personne externe à l'école et que cela n'a pas d'impact à l'école, ce n'est pas ma responsabilité de traiter le dossier.

Ensuite, il est important de valider les versions avec les témoins et la victime AVANT de rencontrer/intervenir auprès de l'instigateur. S'il s'agit d'un acte malveillant, mon rôle change auprès de l'instigateur et je n'ai pas la responsabilité de le rencontrer. Je dois confisquer son cellulaire si possible et contacter la police.

De plus, peu importe que ce soit la 1ère fois ou une récidive, le protocole s'applique tout de même puisqu'il permet d'amasser des informations.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Intervenir auprès de l'instigateur dans le but de confisquer son cellulaire puisqu'il y a toujours un risque que le jeune refuse et s'empare.